



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	10	1

**OBJET : 07-1 - OFFICE DE TOURISME
ET DES CONGRES - FETES DE FIN
D'ANNEE - CONCERTS DU NOUVEL AN
- 1er JANVIER 2019 - CONVENTION
DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE
DE TOURISME - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2799/18

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 11 OCT. 2018

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

15 OCT. 2018

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 5 octobre 2018

Le vendredi 5 octobre 2018 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/09/18, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. André-Luc SEITHER à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS
M. Marc FOSSOUD à M. Yves DAHAN
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE
M. Henri CHIALVA à Mme Angèle MURATORI
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
Mme Marguerite BLAZY à M. Jean LEONETTI
M. Matthieu GILLI à M. Mickael URBANI
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : M. Tanguy CORNEC

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

07-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - FETES DE FIN D'ANNEE - CONCERTS DU NOUVEL AN - 1er JANVIER 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : CULTURE - TOURISME
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis 2000 et dans le cadre des Fêtes de fin d'année, l'Office de Tourisme et des Congrès organise de manière récurrente le traditionnel feu d'artifices du 1^{er} janvier.

Aussi, de manière à compléter les animations à Juan-les-Pins proposées par la Commune, l'Office de Tourisme a proposé d'organiser un concert du Nouvel An le 1^{er} janvier 2019 sous la forme de deux représentations, à 11 heures et à 16 heures.

A cet effet, l'EPIC prend à sa charge l'intégralité de la prestation à savoir la mise à disposition de l'auditorium pour les deux représentations et la générale, les frais techniques, le personnel, la communication ainsi que la billetterie.

Ces dépenses seront compensées par les recettes des deux représentations.

L'OT refacturera à la Commune le coût artistique de l'évènement à hauteur de 13 000 € HT.

Une convention d'organisation partenariale entre la Commune et l'EPIC précisant les droits et obligations de chacun est proposée pour cette manifestation.

La convention ci-annexée prendra effet à sa date de signature par les parties pour se terminer à l'issue de la manifestation soit le 1^{er} janvier 2019.

Les crédits nécessaires à la tenue de cette manifestation sont inscrits au budget 2018 de la Commune.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-jointe liant la Ville et l'EPIC Office de Tourisme et des Congrès à l'occasion du Concert du Nouvel An du 1^{er} janvier 2019 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N. 07-1 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES - FETES DE FIN D'ANNEE - CONCERTS DU NOUVEL AN - 1er JANVIER 2019 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EPIC OFFICE DE TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 15/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/10/2018

Numéro de l'acte : DCM2799-18 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20181005-DCM2799-18-DE

Date de décision : 05/10/2018

Acte transmis par : Sophie LUBRANO LAVADERA

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes